

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 octobre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 29

Quorum : 22

OBJET

Affaire n° 2025-159

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLÉMENTAIRES EN
FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION VILLAGE TITAN
- CENTRE CULTUREL**

ANNÉE 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 septembre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 8 octobre 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi
7 octobre, le conseil municipal du Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata
2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri
Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nagès, M.
Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar,
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Aurélien Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe par Mme Sophie Tsiavia, Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe par M. Mihidoiri Ali, M. Henry Hippolyte
par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Cadet par M.
Alain Iafar, M. Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali,
Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique
Bassonville et Mme Paméla Trécasse par Mme Honorine
Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice
Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-159

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES EN FONCTIONNEMENT
À L'ASSOCIATION VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL
ANNÉE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1^{er} avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu les délibérations n° 2025-112 à 119 du 5 août 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 24 septembre 2025 ;

MM. Wilfrid Cerveaux, Henry Hippolyte ne prennent pas part au vote

M. Jean-Max Nagès agissant en qualité mandataire de M. H. Hippolyte, pour cette séance du conseil municipal, ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 118 000 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, à l'association Village Titan – Centre culturel ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations au titre de l'année 2025 en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048), en mai 2025 (délibérations n° 2025-061 à 064), en juin 2025 (délibérations n° 2025-083 à 085) et en août 2025 (délibérations n° 2025-112 à 119).

Depuis 2015, la ville du Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

6 associations ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement ou en investissement.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement et en investissement.

L'attribution de subventions nouvelles et complémentaires, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS NOUVELLES EN FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES EN FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DU PORT		50 000 €	
ASSOCIATION KOP PORTOIS	5 000 €		
INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS	5 000 €		
VILLAGE TITAN – CENTRE CULTUREL		118 000 €	
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - OPIAPA		10 000 €	
AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON DU PORT			2 000 €

Eu égard à ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2025, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.